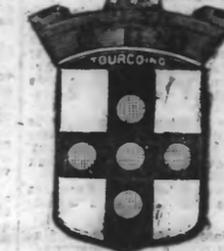




LE JOURNAL

de Roubaix-Tourcoing



ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes
Autres Départements
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Un peu de pudeur

« Il y a des juges autre part qu'à Berlin » dit-on couramment. C'est vrai, un homme s'est révélé chez nous qui domine le pion à tous les magistrats de France et de Prusse. Mais quel juge ? ... Il s'appelle Arton. ... C'est au moment la Cour d'assises de la Seine s'occupe de l'affaire du Panama, dans ses dessous les plus insignifiants, les plus médiocres. Pendant que les grands corrompus des Lesez et des Reinach fument de délicieux havanes en fumant l'excellent café, une demi-douzaine de pauvres diables se débattent d'avoir trafiqué d'une influence qu'ils n'avaient pas d'ailleurs. Ils peuvent répéter, avec une légère variante, le distique du fabuliste :

Suivant que vous serez peinant ou méchant, Le juge d'instruction vous rendra blanc ou noir...

M. Le Poittevin a fait tout noir, pas misérables, cependant qu'il a blanchi d'autres que notre collaborateur Rouanet connaît bien et que l'opinion publique a depuis longtemps publiés.

Cela est encore secondaire quant au sujet qui nous occupe. L'instruction judiciaire blanchit ou noircit capricieusement. On s'en doute, mais ce qu'on ignore c'est que des bandits avérés pussent la diriger à leur gré. Or, ceci est désormais établi.

Le juge Le Poittevin, chargé de rechercher les chèques remis de ce côté à l'homme le plus justement méprisé, à Arton ?

C'est Arton qui recevait les incriminés et les témoins, c'est lui qui feuilletait les dossiers, c'est lui qui interrogeait. Comme Florin, c'est Célestin, Arton était Le Poittevin, — et réciproquement.

Arton corrompu, faisant le procès des corrompus, eux deux et plus du juge, n'est-ce pas que c'est bien un assassin ?

Mais il a toutes les qualités cet Arton, car il a toutes les audaces. A l'instruction, il s'est aut situit à M. Le Poittevin ; aux Assises, il dirige les débats. Devant lui, le président Hardif s'efface. Arton partout, Arton toujours, il n'y en a que pour Arton !

Il voilà dix années que cela dure, — depuis le jour où cette fameuse dame de la haute-pègre se fit mettre le grappin dessus.

Pour peu que cela continue, il n'y aura bientôt plus ni parlement, ni ministres, ni juges, il n'y aura qu'un être conscient : Arton !

Quelques délinquantes qu'elles soient, les institutions bourgeoises méritent de mieux finir. Aussi, nous nous étonnons qu'à défaut de M. Le Poittevin et de M. Hardif, il ne se soit encore trouvé personne, parmi les magistrats assis ou debout, pour rappeler à la pudeur le complice du baron de Reinach.

G. SIAUVE-EVAUZY.

INFORMATIONS

PROCHAIN MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

La *Folletie coloniale* annonce que M. Harrier, ambassadeur à Berna, sera prochainement transféré à Rome et remplacé par le comte de Moestholen, ministre à Bruxelles, qui aura lui-même pour successeur M. Gérard, ministre à Vénis, actuellement en congé. Pour la succession de M. Gérard, M. Pichon est désigné.

LA RETRÈVE DE M. CORNELLY AU FIGARO

M. Cornély adresse au directeur du *Gaulois* M. Arthur Meyer, une lettre dans laquelle il donne sa démission de rédacteur à ce journal, et où il annonce sa prochaine collaboration au *Figaro*, où il sera chargé du bulletin politique.

UN FENDU DEVORE PAR LES RATS

Un cocher, Emile Borel, 37, rue Lagille, a été trouvé pendu hier matin, dans sa chambre à coucher. Une partie du visage du suicidé a été dévorée par les rats.

LA PEINE D'EN CONDAMNER A MORT COMMUNE

Murci qui avait été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, il y a un mois, pour avoir assassiné sa maîtresse, vient d'être l'objet d'une commutation de peine. Il avait refusé obstinément de signer son recours en grâce.

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE LAMARE

M. Joste terminera prochainement l'instruction de l'affaire Lamare. Les aveux des inculpés, joints aux preuves matérielles de l'assassinat du garçon de recette, par les époux Carrara, suffisent à simplifier et à abrégé les dernières formalités de la procédure en cours. On connaît les conclusions de l'expert chimiste, qui n'a cependant fait encore qu'un rapport verbal. M. Ogier achève en ce moment d'examiner

MORALISER LA FRANCE

Il n'est question, dans les journaux officiels que de la nécessité de « moraliser » la presse et d'un bon petit projet de loi bien moral pour contraindre les gens à la vertu.

« Moraliser » la presse, sous la plume des journalistes ministériels, cela signifie supprimer l'opposition, c'est-à-dire, en somme, domestiquer la conscience des dérivains indépendants.

En voulez-vous une preuve ? Je la prends dans un cas qui n'est personnel, mais qui me semble admirablement mettre en lumière la pensée intime des professeurs de morale et de modération. On se plaint de la violence de certains journaux, de la facilité avec laquelle on dénature les événements, on falsifie les faits et on minimise l'intention des gens. Voyez ce qui m'arrive :

La commission d'enquête sur le Panama me charge de dépouiller un certain nombre de dossiers et de lui exposer ce que je trouverai dedans. Je me mets à l'œuvre consciencieusement et, après un labeur acharné de quatre mois, je lis à la commission d'enquête les pièces que j'ai exhumées des dossiers avec des conclusions très modérées, mais qui semblent s'imposer en présence des révélations qu'elles contiennent, écrites de la main même du baron de Reinach.

Alors la minorité de la commission, dérogeant aux règles traditionnelles qui veulent qu'un rapport soit discuté avant d'être imprimé, en laissant au rapporteur le temps matériel de mettre son œuvre à point, demande que je livre mon travail à l'impression de suite, pour que la commission juge sur épreuves, et on me donne quelques heures pour jeter un coup d'œil sur la mise en page d'un rapport de 271 pages in-quarto, représentant la matière d'un volume ordinaire de 5 à 600 pages.

Je donne à l'imprimerie quatre cents feuillets environ de copie et de reproductions, renvoyant à la révision qu'impose l'établissement d'un ouvrage relativement volumineux, remettant après la décision de la commission, avec la mise au point de la rédaction, le collationnement des textes. On avait décidé que la distribution serait faite le mardi et que le lendemain mercredi on procéderait à la discussion du tout.

Une fois le rapport tiré à trente-trois épreuves, on commence par ajourner la discussion au lundi suivant : c'est un invitation on directe aux journaux à se jeter sur mon rapport et à le publier. Ils n'y manquent pas et le contraire n'aurait surpris. Alors le *Loyola* intervient. On découvre deux ou trois erreurs de copistes, que j'aurais sûrement fait disparaître, en corrigant mes épreuves. Ces erreurs sont purement matérielles, elles n'enlèvent rien à la signification du texte et n'y ajoutent pas davantage.

Mais les journaux modérés, professeurs de bonne foi et de tenue, s'emparent des fautes d'impression : ici, il y a « 1887 au lieu de 1888 », le compositeur a mis un 9 à la place d'un 8 ; plus loin, le metteur en page a placé un comble de l'année 1892 avant 1891 ; ici le nom « Wenger » qui était en no e à la marge du manuscrit au paragraphe « Feins Wenger » a été composé par erreur après le mot « feins ». Le sens n'est nullement altéré, n'importe ! Depuis huit jours, on énumère complaisamment les « bourdons » et les « doublons » commis à la composition. La moindre coquille prend les apparences fantastiques de documents tronqués, sciemment dénaturés.

Au sein de la Commission, on ne s'arrête pas à ces inexactitudes grossières, qui ne sont point mon fait, car j'ai déclaré que je ne répondais pas de la correction de mon travail, pour la révision duquel au moins deux ours n'auraient été nécessaires. Mais les jésuites et les hypocrites qui entendent annuler les déficiences les plus éclatantes et tout cacher à l'opinion vont d'heure en heure, pendant que nous travaillons, porter aux journalistes, dans la salle des Pas-Perdus des notes perfides sur lesquelles on brode ensuite. Et le rapporteur de Panama n'a pas seulement provoqué des colères violentes, des haines furieuses, il déclenche encore contre lui une campagne systématique de fausses nouvelles, tendant à faire croire au public que la commission délibère sur des textes falsifiés.

Voilà donc en quoi consiste la modération et l'impartialité qu'on se plaint amèrement de ne pas rencontrer dans les feuilles de l'opposition. Mentir sciemment pour couvrir les promiscuités honteuses de la finance et de la politique, pour cacher à l'opinion la haute situation du baron de Reinach, son influence toute puissante sur les gouvernements qui se sont succédés de 1879 à 1892, cela est un procédé modéré des journalistes

LETTRE D'ANGLETERRE

Conférence entre les patrons et ouvriers mécaniciens. — Echec aux Indes

La Conférence continue, et comme la situation était tendue à se casser, il a fallu que les patrons adouciissent quelque peu leurs prétentions. Ils ont fait, se protestant que l'on s'était mépris sur leurs intentions. Comme nous le pensions, la levée de boucliers du Trade-Unionisme tout entier les a fait réfléchir, et le gouvernement leur aura fait comprendre qu'il avait assez d'ennuis et d'embaras à ce moment, sans joindre la guerre sociale à la guerre extérieure.

Une question, ou plutôt un livre intéressant avait été levé par le journal radical, le *Daily Chronicle*. On sait que les travaux des arsenaux sont généralement en retard, à cause de la cessation de l'emploi, dans les ateliers, de tout le personnel, qui s'est adressé à d'autres industries, que M. Dyer et que M. Siemens. S'il avait fait cette démarche, les patrons auraient protesté contre l'intervention de l'Etat, mais il est certain qu'ils auraient mis les pouces. On a objecté à cela qu'il y a dans le contrat entre le gouvernement et les patrons ce que l'on appelle « Strike clauses », une article mentionnant les cas de grève. Mais c'est justement ce qui donnerait au gouvernement le droit d'intervenir ; partout où les travaux de l'Etat sont exécutés, il pourrait dire : si les patrons refusent l'arbitrage, je suis délié de tout contrat, par le fait même.

M. Dyer, dans un récent discours, s'est moqué agréablement de l'ignorance des leaders unionistes, qui n'avaient pas envisagé la difficulté principale, qui s'opposait à une journée de huit heures, c'est à dire l'agencement des trois ou des deux semaines d'ouvriers qui devaient se remplacer. Comment, prétendent les patrons, cela est-il possible, là où un ouvrier doit surveiller incessamment le fonctionnement d'une machine ?

On pourrait répondre déjà que cela a été expérimenté dans un certain nombre d'établissements industriels, chez M. Brunner à Manchester, par exemple, dont on aurait pu leur donner l'adresse. Et puis, partout où la surveillance doit être continue, les patrons et les ouvriers peuvent s'arranger, suivant les exigences du travail. Un ouvrier, accomplissant un travail continu pendant un certain nombre d'heures en supplément, serait libre le même nombre d'heures, le jour suivant.

Mais c'est justement cette expérience, cette entente entre eux et les unions, que les patrons refusent d'admettre ; et c'est pour cela qu'ils veulent en finir avec les Unions et supprimer le contrat collectif, pour lui substituer le marché de la main à la main, entre le patron tout puissant et l'ouvrier isolé.

Voilà déjà un grand nombre d'articles que nous écrivons sur cette seule grève des mécaniciens, mais elle fait époque par sa durée et son importance ; vingt-trois semaines bientôt se sont écoulées et la résistance ne s'affaiblit pas ; de plus, elle a montré la lutte de classes avec une telle netteté que le public, même des professeurs d'Université, comme Brentano en Allemagne et les Fellows d'Oxford, se sont eux-mêmes émus de cet état de choses ; enfin, elle est encore intéressante, en ce qu'elle montre un nouvel esprit d'organisation dans le patronat, et les conditions imposées naguère par les patrons anglais à leurs ouvriers seront désormais la charte du patronat international.

Lorsque le colonel Dyer parlait de la concurrence allemande, il ramenait à priori que commença à faire assez d'impression en Angleterre la tentative de l'irrépressible empereur Guillaume II en Chine n'est pas sans cause assez d'inquiétudes aux commerçants anglais, qui craignent de se voir envahir un marché qu'ils possèdent depuis longtemps. Déjà la Russie a pris une grande part d'influence dans le Nord de l'Asie, et le chemin de fer Trans-Sibérien doit fatalement aboutir à un port chinois qui se soit pas bicoque par les glaces.

L'Allemagne n'a nullement l'intention d'accepter les dédémagements qui lui offre le Chine : elle préfère rester en colère et conserver le territoire envahi ; les deux missionsnaires russes peuvent lui rapporter, en même temps que les félicitations des évêques catholiques, au

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 21 décembre. L'affluence est encore moins considérable qu'hier. L'opinion presque générale est que les accusés seront acquittés.

TROISIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi. Le président continue les interrogatoires des accusés. C'est d'abord M. Planteau qui est sur la sellette.

Interrogatoire de M. Planteau. M. Planteau nie formellement les faits qui lui sont reprochés. Il ajoute : « On a prétendu que j'avais eu des relations suivies avec Arton, or je ne l'ai vu que trois fois. »

Le président. — On a saisi au domicile d'Arton, en 1892, la veille du jour où il a pris la fuite, une lettre adressée par un M. Martin à M. Planteau et dans laquelle il parlait de fonds remis à un parlementaire.

Comment M. Planteau explique-t-il cela ? R. — Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre. Quant à dire comment elle a pu être trouvée aux mains d'Arton ? Je l'ignore. C'est ceux qui avaient intérêt à m'accuser l'ont mis là.

Le président. — Je ne puis laisser ainsi accuser le magistrat instructeur d'avoir commis un faux bruit.

« Pour à tour MM. Saint Martin et Andrieu Boyer se livrer à de violentes critiques contre M. Le Poittevin. » L'interrogatoire de M. Planteau est repris.

Le président. — L'accusation nous diffère pour payer votre imprimerie. Vous cherchiez à emprunter. Vous auriez demandé à un nommé M. Vercolonne une somme de 20,000 francs, mais le prêt n'aurait pu vous être consenti, vous vous seriez adressé à Arton.

R. — Il ne s'est jamais agi pour moi d'emprunter à M. Vercolonne. Il était question de prêt dans la lettre qu'on m'oppose mais non d'emprunt. L'erreur vient d'un défaut de traduction, d'une lettre écrite dans une langue étrangère. Alors, quel qu'il soit, l'expert M. Flory, j'avais de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

R. — C'est une erreur. Je n'avais pas à dire à l'accusation ce que je possédais ou ne possédais point en argent économique, ayant pour principe de ne point placer mon argent.

D. — Vous avez cependant demandé de l'argent pour votre imprimerie ? R. — C'est une erreur, je possédais l'imprimerie quand j'ai demandé à Arton un prêt. Il s'agissait d'augmenter le capital de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

Le gouvernement russe a notifié au gouvernement japonais l'occupation temporaire de Port Arthur. Une grande escadre japonaise a quitté Nagasaki.

Le prince Henri de Prusse s'est rendu à l'ambassade d'Allemagne à Londres où il a eu un long entretien avec l'ambassadeur, au sujet des affaires de Chine.

LA DATE DES ELECTIONS GÉNÉRALES

On sait que les pouvoirs de la Chambre actuelle expirent le 31 mai 1898. D'après le *Gaulois*, les élections n'auraient pas lieu en avril, comme on l'avait dit, mais en mai. Le premier tour de scrutin serait fixé au 1er mai et le scrutin de ballottage au 15 mai. La convocation de la Chambre nouvelle aurait lieu le 24 mai.

L'Affaire Dreyfus

Mathieu Dreyfus a été entendu, hier matin, de dix heures à onze heures et demie, par le commandant Ravary.

Dans l'après-midi, le commissaire rapporteur a reçu le commandant Esterhazy. Dès maintenant, le commandant Ravary possède tous les éléments nécessaires pour établir sa conviction. A moins d'incident nouveau, on croit que le commissaire rapporteur pourra remettre ses conclusions, dès jeudi, au général Sauter.

Ajoutons qu'au cas de la comparution du commandant Esterhazy — qui a demandé lui-même cette juridiction — devant le conseil de guerre, le procès viendrait immédiatement après la décision du général gouverneur de Paris, c'est à dire dans les premiers jours de janvier.

On voudrait faire vite et de telle façon que des discussions ultérieures devinssent impossibles.

Mme de Jouffroy d'Abnans, qui est descendue depuis quelques jours à Lyon, hôtel de l'Univers, a été citée à comparaître devant l'officier rapporteur du ter conseil de guerre pour être interrogée, comme témoin, sur des faits se rattachant à l'affaire Esterhazy.

Mais la citation a été adressée au domicile, rue de l'Université, à Paris, et ne lui est pas encore parvenue. Elle a été avisée, par la dépêche suivante d'une femme de chambre : « Convoyée lundi, cinq heures, conseil de guerre, affaire Esterhazy. Signé : Alice. »

Dans ces conditions, il est probable que Mme de Jouffroy d'Abnans recevra une nouvelle convocation à Lyon.

La *Libre Parole* dit d'apprendre d'une source sûre le résultat de l'expertise des fameuses lettres adressées par M. Esterhazy à Mme Boulouzy.

M. les experts auraient été unanimes dans leurs conclusions à reconnaître que la plupart des phrases, celles qui étaient les plus compromettantes, ont été tronquées et fabriquées de toutes pièces.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 21 décembre. L'affluence est encore moins considérable qu'hier. L'opinion presque générale est que les accusés seront acquittés.

TROISIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi. Le président continue les interrogatoires des accusés. C'est d'abord M. Planteau qui est sur la sellette.

Interrogatoire de M. Planteau. M. Planteau nie formellement les faits qui lui sont reprochés. Il ajoute : « On a prétendu que j'avais eu des relations suivies avec Arton, or je ne l'ai vu que trois fois. »

Le président. — On a saisi au domicile d'Arton, en 1892, la veille du jour où il a pris la fuite, une lettre adressée par un M. Martin à M. Planteau et dans laquelle il parlait de fonds remis à un parlementaire.

Comment M. Planteau explique-t-il cela ? R. — Je ne me rappelle pas avoir reçu cette lettre. Quant à dire comment elle a pu être trouvée aux mains d'Arton ? Je l'ignore. C'est ceux qui avaient intérêt à m'accuser l'ont mis là.

Le président. — Je ne puis laisser ainsi accuser le magistrat instructeur d'avoir commis un faux bruit.

« Pour à tour MM. Saint Martin et Andrieu Boyer se livrer à de violentes critiques contre M. Le Poittevin. » L'interrogatoire de M. Planteau est repris.

Le président. — L'accusation nous diffère pour payer votre imprimerie. Vous cherchiez à emprunter. Vous auriez demandé à un nommé M. Vercolonne une somme de 20,000 francs, mais le prêt n'aurait pu vous être consenti, vous vous seriez adressé à Arton.

R. — Il ne s'est jamais agi pour moi d'emprunter à M. Vercolonne. Il était question de prêt dans la lettre qu'on m'oppose mais non d'emprunt. L'erreur vient d'un défaut de traduction, d'une lettre écrite dans une langue étrangère. Alors, quel qu'il soit, l'expert M. Flory, j'avais de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

R. — C'est une erreur. Je n'avais pas à dire à l'accusation ce que je possédais ou ne possédais point en argent économique, ayant pour principe de ne point placer mon argent.

D. — Vous avez cependant demandé de l'argent pour votre imprimerie ? R. — C'est une erreur, je possédais l'imprimerie quand j'ai demandé à Arton un prêt. Il s'agissait d'augmenter le capital de l'argent, argent gagné pendant 18 années à mon bureau de traduction de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 francs.

Le gouvernement russe a notifié au gouvernement japonais l'occupation temporaire de Port Arthur. Une grande escadre japonaise a quitté Nagasaki.

Le prince Henri de Prusse s'est rendu à l'ambassade d'Allemagne à Londres où il a eu un long entretien avec l'ambassadeur, au sujet des affaires de Chine.

LA DATE DES ELECTIONS GÉNÉRALES

On sait que les pouvoirs de la Chambre actuelle expirent le 31 mai 1898. D'après le *Gaulois*, les élections n'auraient pas lieu en avril, comme on l'avait dit, mais en mai. Le premier tour de scrutin serait fixé au 1er mai et le scrutin de ballottage au 15 mai. La convocation de la Chambre nouvelle aurait lieu le 24 mai.

L'Affaire Dreyfus

Mathieu Dreyfus a été entendu, hier matin, de dix heures à onze heures et demie, par le commandant Ravary.

Dans l'après-midi, le commissaire rapporteur a reçu le commandant Esterhazy. Dès maintenant, le commandant Ravary possède tous les éléments nécessaires pour établir sa conviction. A moins d'incident nouveau, on croit que le commissaire rapporteur pourra remettre ses conclusions, dès jeudi, au général Sauter.

Ajoutons qu'au cas de la comparution du commandant Esterhazy — qui a demandé lui-même cette juridiction — devant le conseil de guerre, le procès viendrait immédiatement après la décision du général gouverneur de Paris, c'est à dire dans les premiers jours de janvier.

On voudrait faire vite et de telle façon que des discussions ultérieures devinssent impossibles.

Mme de Jouffroy d'Abnans, qui est descendue depuis quelques jours à Lyon, hôtel de l'Univers, a été citée à comparaître devant l'officier rapporteur du ter conseil de guerre pour être interrogée, comme témoin, sur des faits se rattachant à l'affaire Esterhazy.

Mais la citation a été adressée au domicile, rue de l'Université, à Paris, et ne lui est pas encore parvenue. Elle a été avisée, par la dépêche suivante d'une femme de chambre : « Convoyée lundi, cinq heures, conseil de guerre, affaire Esterhazy. Signé : Alice. »

Dans ces conditions, il est probable que Mme de Jouffroy d'Abnans recevra une nouvelle convocation à Lyon.

La *Libre Parole* dit d'apprendre d'une source sûre le résultat de l'expertise des fameuses lettres adressées par M. Esterhazy à Mme Boulouzy.

M. les experts auraient été unanimes dans leurs conclusions à reconnaître que la plupart des phrases, celles qui étaient les plus compromettantes, ont été tronquées et fabriquées de toutes pièces.